



Saison 2024-2025

PROCEDURE POUR DEMANDE DE LICENCE DEMATERIALISEE

Vous allez recevoir **un mail de no-reply@ffbb.com**, avec un lien d'accès à FBI.
C'est seulement après réception de ce mail que vous pourrez enregistrer votre demande de licence (Renouvellement-Création-Mutation).

Vous devez compléter et joindre tous les documents qui vous sont demandés et validez votre dossier.
Pour les + de 16 ans il faudra joindre une copie de votre CNI ou de votre PASSEPORT.
Le certificat médical n'est plus obligatoire, il faut compléter le questionnaire de santé (Sauf exception : Mutation/Surclassement) Voir document « Questionnaire de Santé »

Il faudra obligatoire 1 Photo IDENTITE (Format CARTE INDENTITE) toutes les photos non conformes entraineront le refus de la licence par la FFBB.

Lorsque vous validerez votre dossier, nous serons avisés de votre demande et vérifierons le dossier.

POUR VALIDATION DE LA DEMANDE DE LICENCE

Vous devrez vous rendre à une des permanences munis de la FICHE DE REGLEMENT ; la CHARTRE et de L'AUTORISATION PARENTALE dûment signée pour accord.

SALLE AMEDEE MERCIER – JL BASKET AMATEURS
BOULEVARD ST. NICOLAS – 01000 BOURG EN BRESSE

REGLEMENT :

- Tableau des TARIFS 2024/2025
- La tombola est reconduite (chèque à part) : 30 €
- Documents à signer et compléter.

Tous les chèques, datés et signés à l'ordre de « JL BOURG BASKET », doivent être joints au dossier d'inscription.

- La JL accepte les Chèques Vacances et les Aide Sport du DEPARTEMENT AIN 01 ou DDCS

- La JL accepte la Carte PASS REGION (Carte fournie à l'inscription au lycée) : joindre une photocopie de **la CARTE PASS'REGION** (+ code secret) avec votre dossier. Vous pourrez déduire les 30€.

1 Chèque de Caution de 30 € demandé en attente de la validation du paiement par la REGION.

Le Chéquier Jeunes 01 est reconduit par le Département 01 = 25. € pour le sport seront acceptés pour règlement de la Licence. **1 Chèque de Caution de 25 € demandé en attente de la réception de la CARTE MAGNETIQUE** envoyée par le DEPARTEMENT début septembre.

Aide PASS'SPORT du gouvernement sur présentation du mail avec code de validation de la demande.
Déduction de 50. Euros

UN DOSSIER INCOMPLET ET SANS PAIEMENT NE PERMET PAS LA VALIDATION DE LA LICENCE PAR LE CLUB



TOMBOLA

Pour la saison 2024 / 2025, le Comité Directeur a décidé de reconduire la vente des billets de tombola.

Cette opération, dont le bénéfice est entièrement destiné à l'activité Basket, sert à financer les engagements des équipes dans les divers championnats, à régler les frais d'arbitrage, les frais liés aux entraînements, à l'achat de matériel, etc...

Chaque joueur licencié recevra des tickets pour une valeur de **30 €**, courant du mois de **DECEMBRE 2024**.

Libre à lui de les vendre et ainsi de rembourser son investissement, ou d'apposer son nom sur les souches.

Le tirage au sort des tickets gagnants sera effectué dans la 2^{ème} partie de la saison.

Comment procéder au règlement ?

Etablir 1 chèque de 30 € par licencié qui sera encaissé **Fin JANVIER 2025**.

Attention : ce chèque sera différent de ceux établis pour la licence.

**AUCUNE LICENCE NE SERA VALIDÉE
SANS LE RÈGLEMENT DE LA TOMBOLA**